## Conseil communal de Lausanne

## Rapport de la Commission n° 33

Postulat de Mme Denise Gemesio : « Lausanne la sportive néglige la natation »

Rapporteur: M. Louis DANA

Membres présents : Mme Angélique CHATTON

Mme Denise GEMESIO

M. Ngoc Huy HO
M. Yusuf KULMIYE
M. Jean-Luc MASSON
Mme Onaï REYMOND

Mme Anouck SAUGY (remp. Mme Piron)

Mme Graziella SCHALLER Mme Thanh-My TRAN-NHU Mme Mauranne VOUGA Mme Manon ZECCA

Membre excusée : Mme Diane WILD

Représentants de la Municipalité

et de l'administration :

Mme Emilie MOESCHLER, Conseillère municipale

M. Patrice ISELI, Chef du Service des sports

Notes de séance :

M. Ludovic PITTET, Adjoint au chef de service

Mardi 18 mars 2022 à 14h00

Maison du Peuple, Place Chauderon 5, 1003 Lausanne

La commission mentionnée en titre débute par une présentation du postulat par son autrice. Ainsi, cette dernière pense que l'offre en matière de piscines publiques est trop restreinte à Lausanne, tant pour ce qui relève des horaires que du nombre de piscines ouvertes, singulièrement l'hiver. Par ailleurs, la diversité des publics fréquentant la piscine de Mon-Repos provoque parfois quelques frictions. La postulante relève tout de même que la situation du public nageur devrait grandement s'améliorer avec l'ouverture prochaine de la partie aquatique du Centre sportif de Malley (CSM). Cela devrait intervenir au début du mois de septembre prochain. La postulante évoque ensuite quelques pistes afin qu'une situation considérée comme parfois inconfortable puisse aller vers le mieux. Elle prend ainsi l'exemple d'une planification tarifaire qui pourrait rendre certaines plages-horaires plus compétitives que d'autres. La postulante conclue son propos introductif en précisant que le but de son postulat est de pouvoir concilier vie de famille, travail et natation de la manière la plus harmonieuse. Elle témoigne d'ailleurs d'un attachement fort à la pratique de la natation depuis son plus jeune âge.

## Conseil communal de Lausanne

La parole est ensuite donnée à Mme la Directrice. Pour partie, cette dernière rejoint les conclusions de la postulante pour ce qui est de la fréquentation parfois trop forte de la piscine de Mon-Repos. A l'instar de la postulante, Mme la Directrice confirme que l'ouverture Centre sportif susmentionné apportera plus de confort et de liberté à la population désireuse de pratiquer la natation. Mme la Directrice informe par ailleurs la commission que le Centre de Malley sera ouvert entre 7h et 23h les jours de semaine et entre 8h et 20h30 en fin de semaine. Elle souligne en outre que la Ville de Lausanne est l'une des villes de Suisse qui dispose du plus de bassins destinés aux sports et aux loisirs. Mme la Directrice relève enfin qu'une extension des horaires d'ouverture peut avoir un coût non négligeable pour la ville et ses services concernés.

Le président ouvre ensuite la discussion générale sur ce postulat.

Une première commissaire rejoint partiellement le point de vue de la postulante. Toutefois, elle relève que l'usage accru des infrastructures de baignade de la ville de Lausanne est plus dû à un manque d'infrastructures qu'à des horaires qui peuvent semblés limités. D'autres commissaires pensent qu'il est préférable de ne jouer sur les extensions d'horaires qu'avec parcimonie afin de préserver les conditions de travail du personnel d'exploitation, notamment à la piscine de Mon-Repos. Dans le fil de la discussion générale, la commission prend connaissance du fait que les tarifs du futur Centre aquatique seront rendus public lorsque CSM aura décidé si cette installation rejoindrait la structure des piscines de la région lausannoise. Mme la Directrice précise à toutes fins utiles que les tarifs lausannois sont les plus bas de ceux pratiqués dans les autres grandes villes de Suisse. En réponse à une question, M. Barascud informe à son tour la commission sur le fait que les trois-quarts des utilisateurs des piscines lausannoises munis d'un abonnement sont des habitants de la ville de Lausanne. Des études sont d'ailleurs en cours afin de pouvoir avoir une lecture plus fine de la physionomie des usagers et usagères des piscines de la région lausannoise.

La postulante reprend ensuite la parole pour regretter que la Ville ne dispose pas d'une enquête de satisfaction des usagers et usagères de la piscine de Mon-Repos. Elle pose successivement des questions sur le fait de savoir si sa proposition pourrait avoir un impact sur les heures de travail effectivement effectuées par le personnel des piscines lausannoises. Elle se demande en outre si les prix bas pratiqués par les piscines lausannoises ne sont pas trop attractifs.

M. Barascud prend alors quelques instants pour expliquer à la commission les défis auxquels les piscines lausannoises sont confrontées. Il relève dans un premier temps que lorsqu'une piscine est fermée au public, ce n'est pas pour autant que le personnel n'a aucune tâche à effectuer. Aussi, lorsque la piscine de Mon-Repos ouvre à 7h00 les mardis et jeudis, le personnel est à pied d'œuvre dès 4h30 afin de procéder aux nettoyages des bassins et autres parties du bâtiment. Si ces travaux de nettoyage sont aujourd'hui effectués par une société privée, la Ville réfléchit à une possible internalisation des dits travaux. Dans la même veine, il souligne que lorsque la piscine ferme à 18h00 le vendredi pour le public, cette dernière est en fait ouverte jusqu'à 23h00 pour le Lausanne Natation. Il souligne que la privatisation de la piscine de Mon-Repos n'a lieu que les vendredis, ce qui diffère de nombreuses piscines publiques d'autres villes vaudoises ou suisses, lesquelles sont privatisées souvent plusieurs soirs par semaine. Une commissaire relève qu'il est tout de même judicieux de permettre à des clubs de sport d'user des piscines lausannoises à titre exclusif. Il en va de la diversité des approches du sport. Cette position est d'ailleurs partagée par le Chef de Service qui voit dans la position de la Ville et du Service des sports un rôle d'équilibriste devant satisfaire des besoins et des doléances multiples. M. Barascud précise encore que sur les 98h30 d'ouverture hebdomadaire de la piscine de Mon-Repos, 14h sont réservées à des clubs.

## Conseil communal de Lausanne

Une commissaire se demande s'il ne serait pas possible ou judicieux de créer des lignes de natation dans les eaux du lac afin d'apaiser même marginalement la fréquentation parfois très forte des piscines lausannoises. Mme la Directrice répond que cela est compliqué, notamment à cause des zones d'approche de la Compagnie générale de navigation ou de la préservation des zones naturelles protégées. Elle relève en outre que deux accès au lac ont été récemment aménagés. Ces derniers sont d'ailleurs très courus.

Son propos est complété par une prise de parole du Chef de Service qui avoue être tout de même un peu chiffonné par le titre du postulat en question. Il ne manque d'ailleurs pas de chanter les louanges du Service des sports en matière de sports aquatiques en Ville de Lausanne. Afin de répondre à une question précédente, le Chef de Service estime qu'au vu des investissements consentis à Malley, il faudra peut-être repenser la politique tarifaire des piscines lausannoises à la hausse. Il précise que cette position n'est pas forcément partagée par la Municipalité. La volonté de ne pas changer les tarifs est appuyée par plusieurs commissaires. Le Chef de service estime enfin que la piste d'ouvrir les piscines scolaires au public n'est pas une bonne solution. En effet, ces dernières ne répondent pas à l'accueil du public. Elles constituent également une soupape indispensable pour clubs et associations de quartier qui peuvent jouir de ces dernières en certaines occasions.

La fin de la discussion générale approchant, la postulante reprend la parole afin de défendre une nouvelle fois le propos de son texte. Elle relève que le titre de son postulat, volontairement provocateur, était aussi une pique adressée à la Municipalité et au Service des sports qui semblent mettre plus d'entrain à communiquer sur d'autres sports que la natation, notamment sur la course à pied. Elle considère d'ailleurs que la natation est en quelque sorte mis à l'écart de la politique sportive de la Ville. Concernant la communication, le Chef de Service donne partiellement raison à la postulante. Il relève néanmoins qu'il est nettement plus facile de communiquer sur de grands évènements populaires tels que les 20km de Lausanne que sur une pratique individuelle de sports aquatiques.

La parole n'étant plus demandée, la président se propose de voter sur la prise en considération du postulat de Mme Gemesio. Les résultats du vote sont les suivants :

OUI: 8 voix NON: 0 voix Abs.: 4 voix

Constatant la prise en considération de ce postulat, le président remercie ses collègues ainsi que les personnes de l'administration pour leur présence, leur éclairage et leur travail et lève la séance. Il est 14h55.

Lausanne, le XX août 2022

Louis Dana Rapporteur